

Le désengagement de l'État en Afrique et les initiatives locales : la naissance de nouvelles formes de partenariat.

Jacques Fisette and Mustapha Salmi

Volume 35, Number 95, 1991

Partenariat et territoire

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/022182ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/022182ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Fisette, J. & Salmi, M. (1991). Le désengagement de l'État en Afrique et les initiatives locales : la naissance de nouvelles formes de partenariat. *Cahiers de géographie du Québec*, 35(95), 349–368. <https://doi.org/10.7202/022182ar>

Article abstract

The majority of countries in Africa are caught up in an economic crisis of unprecedented proportions. Under the impact of recession and adjustment, African States are facing serious problems in fulfilling the basic social services, public facilities and infrastructures for their growing populations. The question of the performance of the State have come in the recent years to occupy center stage in the fields of African studies. They all share an "engagement paradigm" which has an integrative connotation, stressing institution building and collective action around the new center embodied by the State. In this paper we discuss modes of "disengagement" of the State and the way individuals and groups have attempted to cope with the State in this context of economic crisis. The challenges posed by disengagement of the State, economic recession and structural adjustment lend momentum in rural and urban areas to new kinds of : 1) urban neighbourhood co-operation — *amicales de quartier* — in Morocco which go beyond simple survival strategies and create new center of dialogue and mutual assistance; 2) new public-private co-operation in service delivery in Casablanca and Rabat; 3) new self-help strategies for financial resources mobilization and social services delivery in rural areas of Senegal — *associations villageoises*.

Le désengagement de l'État en Afrique et les initiatives locales: la naissance de nouvelles formes de partenariat

Jacques Fisette et Mustapha Salmi

Institut d'urbanisme,
Université de Montréal,
Montréal (Québec), H3C 3J7

Résumé

La plupart des pays africains font face à des problèmes économiques d'une ampleur sans précédent; les gouvernements, faute de moyens, ne sont plus en mesure de fournir aux populations les services sociaux essentiels, les services publics et les infrastructures. Les chercheurs ont eu tendance à porter la discussion sur les faiblesses institutionnelles des États africains et la nécessité de construire un État fort autour d'une administration centralisée. En ce sens, les chercheurs ont partagé ce que l'on appelle ici le «paradigme de l'engagement» de l'État. Dans la discussion nous avons voulu montrer comment les individus et les groupes sociaux, face au «désengagement» de l'État, s'ajustent, développent de nouvelles stratégies de survie et de nouveaux arrangements organisationnels, et ainsi créent de nouveaux centres de dialogue et d'assistance mutuelle. Trois exemples sont rapportés: 1) les amicales de quartier au Maroc; 2) les nouvelles formes de partenariat public-privé dans le domaine du transport urbain à Casablanca et à Rabat; 3) les associations villageoises au Sénégal.

Mots clés: Ajustement structurel, désengagement de l'État, fourniture des services sociaux, partenariat public-privé, stratégies de survie, initiatives locales, amicales de quartier.

Abstract

Disengagement of the State in Africa and Local Initiatives: The Beginning of New Forms of Partnership

The majority of countries in Africa are caught up in an economic crisis of unprecedented proportions. Under the impact of recession and adjustment, African States are facing serious problems in fulfilling the basic social services, public facilities and infrastructures for their growing populations. The question of the performance of the State have come in the recent years to occupy center stage in the fields of African studies. They all share an "engagement paradigm" which has an integrative connotation, stressing institution building and collective action around the new center embodied by the State. In this paper we discuss modes of "disengagement" of the State and the way individuals and groups have attempted to cope with the State in this context of economic crisis. The challenges posed by disengagement of the State, economic recession and structural adjustment lend momentum in rural and urban areas to new kinds of: 1) urban neighbourhood co-operation — *amicales de quartier* — in Morocco which go beyond simple survival strategies and create new center of dialogue and mutual assistance; 2) new public-private co-operation in service delivery in Casablanca and Rabat; 3) new self-help strategies for financial resources mobilization and social services delivery in rural areas of Senegal — *associations villageoises*.

Key words: Structural adjustment, disengagement from the State, social services delivery, public-private co-operation, self-help strategies, neighbourhood co-operation.

INTRODUCTION

Les débats sur le rôle de l'État en Afrique ont considérablement changé depuis le début des années 1980. En effet, depuis 10 ans, les gouvernements africains ont dû faire face à une crise économique et budgétaire sans précédent et ainsi ont été amenés à questionner et réévaluer l'efficacité des politiques et des stratégies de développement mises de l'avant jusque-là. Le Rapport Berg (Banque mondiale, 1980) semble marquer une étape importante dans le changement d'orientation des stratégies d'intervention des États et des bailleurs de fonds internationaux en Afrique; ce rapport mettait en évidence les problèmes économiques que rencontrait l'Afrique à ce moment et dénonçait les dysfonctionnements engendrés par l'action intempestive de l'État dans la production et les échanges. De plus l'insistance mise sur les aspects institutionnels et administratifs du développement est nouvelle par rapport au discours tenu jusque-là sur les causes du sous-développement de l'Afrique.

Certains verront avec ce rapport, les économistes de la Banque mondiale en particulier, un changement radical de paradigme sur l'importance du rôle de l'État dans les économies africaines. Les années 1980 seraient marquées par la «désillusion» des planificateurs quant à l'efficacité du rôle de l'État (Jacquemot, 1988).

Le postulat implicite que l'État est en soi l'instrument le mieux adapté de réponse à la crise et aux aspirations sociales et économiques des populations ferait place au postulat du désengagement de l'État en faveur des forces du marché. Mais s'agit-il du désengagement de l'État vis-à-vis la société civile ou le désengagement des différents groupes sociaux vis-à-vis d'États incapables de répondre à leurs aspirations?

Seule une analyse des réactions sociales à la crise et aux actions des autorités publiques peut fournir des éléments de réponse à cette question; or les analyses officielles abordent la question d'un point de vue essentiellement technique. Le point de vue des populations et leur participation¹ aux programmes étatiques de développement semble devoir aller de soi et n'est pas pris en compte dans les analyses libérales technicistes².

Il ressort aujourd'hui des analyses historiques (Olowu, 1990) que les analystes de politiques et les intervenants en général, qu'ils soient des institutions internationales ou des planificateurs nationaux, ont partagé un postulat commun qui semble aujourd'hui remis en cause: le postulat de l'engagement de l'État dans les économies. L'expérience montre après 30 ans d'indépendance que la majorité des États africains n'ont pas été en mesure d'assurer le développement économique de leur pays, ni de répondre aux attentes exprimées par les populations, encore moins de se doter d'un cadre démocratique de prise de décisions, ni d'aplanir les conflits ethniques, ni de donner naissance à un centre administratif fort et cohérent.

Les planificateurs sont passés à côté d'une réalité fondamentale, à savoir la rationalité économique des différents acteurs sociaux et de leur propre

engagement dans les opérations pilotées par l'État. En effet ces opérations peuvent augmenter la vulnérabilité et la surdépendance (Azarya et Chazan, 1987) des individus et des collectivités vis-à-vis un partenaire en qui ils n'ont pas confiance. Les populations en question peuvent juger que leur engagement vis-à-vis l'État ne rapporte pas des avantages économiques appréciables, compte tenu des risques que cette association comporte.

La crise économique actuelle semble affaiblir encore davantage la crédibilité des actions publiques à répondre aux besoins et aux attentes des populations et réduit la capacité des États à gérer le développement et à faire reconnaître la légitimité de leurs programmes. Ce processus transcende les différences culturelles, ethniques, idéologiques, etc.

Il devient donc crucial d'analyser les modes de désengagement de l'État sous les pressions des politiques libérales (promues par les bailleurs de fonds en particulier) d'une part et d'autre part chercher à comprendre comment les individus et les groupes réagissent aux actions de l'État en période de crise et de détérioration de l'économie. On verra comment les différents groupes sociaux adoptent leurs propres stratégies de désengagement et de retranchement vis-à-vis l'État et le secteur formel de l'économie, et comment certaines de ces expériences sont porteuses d'avenir en termes de développement autonome.

L'ÉTAT CENTRALISATEUR

Les États africains sont des États foncièrement centralisateurs; des raisons idéologiques et historiques expliquent cette tendance. Les actions et mesures prises par les planificateurs africains jusqu'aux années 1980 pour promouvoir le développement des économies sont de façon générale fondées sur une vision du développement qui date des premières années des indépendances. Aux premiers jours des indépendances africaines, Sékou Touré par exemple justifiait un système à parti unique pour la Guinée parce que ce système, disait-il, devait permettre de s'élever au dessus de l'individualisme, du régionalisme, de l'ethnocentrisme et des intérêts de classes, tendances qui auraient miné l'unité territoriale de 1945 à 1955 et bloqué la croissance économique en faveur des classes populaires (Wunsch et Olowu, 1988, pp. 43-44). Les nouveaux dirigeants africains voulaient construire une nouvelle société civile qui mettrait l'accent sur la participation, le développement des institutions et la construction de l'État. La mobilisation populaire apparaît alors comme un moyen de renforcer l'ordre social et de contenir les différences régionales et ethniques, aplanies temporairement par l'euphorie des indépendances. Le programme marocain de «Promotion nationale», forme de mobilisation collective de la force de travail sous-employée, illustre l'idéologie qui prévalait en Afrique au début des années 1960. L'État marocain faisait appel à la solidarité des citoyens pour réaliser des travaux d'utilité collective (routes, petits barrages, reboisement, etc.).

Dès les premières années des indépendances, les élites africaines ressentent fortement l'écart entre la croissance et le développement des pays industrialisés et ceux des pays africains. Les pays occidentaux connaissent des changements technologiques très rapides alors que l'Afrique est restée encore largement agricole et primitive au plan technologique.

L'indépendance politique devait permettre d'atteindre rapidement un développement comparable à celui atteint par les pays industriels. Les objectifs sont en effet ambitieux; il s'agit de doubler la production agricole, de lancer de grands programmes de développement industriel pour la fabrication de biens de production et de consommation, de réaliser des infrastructures urbaines (transport, électricité) nécessaires à ce «décollage économique» de l'Afrique. Il paraissait justifié à l'époque, l'idéologie rostowienne aidant, de financer ces investissements à même les surplus générés par l'agriculture.

Au milieu des années 1960, la majorité des chefs d'État africains embrassaient donc l'idéologie socialiste: à cette époque capitalisme et colonialisme sont plus ou moins synonymes et l'État socialiste est perçu comme la seule force capable de guider la trajectoire fixée pour le développement. Julius Nyerere prétendait par exemple que pour construire et maintenir le socialisme, il fallait que les moyens de production et d'échange soient contrôlés par les paysans via l'appareil étatique et les coopératives. Il pensait aussi que le parti au pouvoir devait être au service de la cause des classes paysannes (cité par Wunnsch et Olowu, 1988). On assiste donc à cette époque à des nationalisations massives dans les secteurs des banques, de la commercialisation des produits de l'agriculture, de la transformation, etc. Deux décennies plus tard, constatant l'échec de cette approche du développement en Afrique, s'engagera le processus inverse de privatisation de ces mêmes sociétés publiques.

LE DÉSENGAGEMENT PROGRESSIF DE L'ÉTAT

De 1974 à 1980 le PIB *per capita* a vraisemblablement diminué de 1 % par an (Ghaï et Hewitt de Alcantara, 1990). Durant la même période, le déficit de la balance des paiements au titre des biens et services et des transferts privés est passé de 4 milliards de dollars à 14 milliards. De plus, la dette extérieure des pays d'Afrique subsaharienne augmentait de plus de 21 % par an (Lachaud, 1989). La situation économique des pays d'Afrique au début des années 1980 est à ce point préoccupante qu'il semble devoir s'opérer un virage radical dans les stratégies de développement des pays. Mais comment opérer ce virage?

Même si l'Afrique connaît des conditions naturelles et environnementales difficiles, elles ne constituent certainement pas un facteur explicatif déterminant de la crise actuelle (Lacoste, 1981). On n'a qu'à penser à l'abondance des ressources naturelles de la Guinée ou du Zaïre, deux parmi les pays les plus «pauvres» de l'Afrique en termes de PIB *per capita*. Les planificateurs chercheront ces causes dans d'autres facteurs comme l'intégration tardive des économies africaines dans

l'économie mondiale, la structure défavorable aux pays d'Afrique des relations économiques internationales et enfin les politiques inappropriées de développement adoptées par les dirigeants africains après les indépendances.

Le Rapport Berg commandé par la Banque mondiale (1980) par exemple identifiait trois facteurs explicatifs de la faible performance des économies africaines. En premier lieu, des politiques agricoles défavorables aux petits agriculteurs; en deuxième lieu, une mauvaise allocation des ressources d'investissements, en particulier au milieu des années 1970; et enfin, le peu d'attention portée aux questions administratives et institutionnelles dans les programmes de développement. Les programmes d'action de la Banque mondiale seront essentiellement inspirés de ce diagnostic dans les années 1980 en Afrique. Les programmes d'ajustement suggèrent donc: 1) la création d'incitatifs aux petits agriculteurs, base potentielle de la modernisation du secteur et une meilleure politique des prix aux agriculteurs; 2) la mise en place de réformes institutionnelles, en particulier en matière de développement des ressources humaines, de gestion de programmes et de coordination et de planification de l'activité gouvernementale, la liquidation d'entreprises publiques non rentables étant aussi prévue; et 3) la diminution sensible des dépenses publiques, par des compressions de personnel, la réduction des subventions, le désengagement vis-à-vis certains services publics.

Les mesures adoptées par les pays dépendent des forces politiques en jeu et de la situation économique de chacun d'entre eux. Un point commun majeur cependant: la plupart des pays ont adopté des programmes d'ajustement structurel avec de nombreuses caractéristiques communes; comme le souligne à juste titre Jacquemot (1988): «Les mesures d'ajustement structurel consistent toujours à rationaliser le système de prix, à réduire le volume des subventions, à dégraisser la fonction publique, à réduire les taux de protection, à libéraliser les circuits commerciaux et, dans le cas des pays hors de la zone franc, à ajuster le taux de change». Ces programmes comprennent des mesures de réduction de dépenses, des mesures de réaffectation des dépenses et enfin des mesures de réformes institutionnelles (tableau 1). Ce tableau résume les mesures d'ajustement structurel mises en oeuvre dans les pays africains. Il souligne les mesures de réformes qui ont entraîné directement ou indirectement diverses formes de recompositions sociales et de partenariat.

L'insistance des programmes sur la privatisation des activités économiques implique souvent des fermetures ou la vente d'entreprises d'État non rentables dans les secteurs productif et financier, la réduction du rôle de l'État en matière de commercialisation et la mise en place de toute une série d'incitatifs en faveur de l'investissement étranger. La libéralisation du commerce et les encouragements à l'exportation sont des objectifs importants dans les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel, lesquels s'accompagnent de mesures telles que la diminution des taxes à l'exportation, l'élimination des licences d'exportation, des quotas, etc.

Tableau 1 Mesures d'ajustement structurel

Programme	Définition	Exemple
<i>Mesures de réduction des dépenses</i>	Mesures visant à restreindre la demande (ressources internes). On cherche à améliorer la balance commerciale en réduisant la demande d'importations.	Plafond du crédit abaissé, réduction de la masse monétaire, diminution du déficit du secteur public, contrôle des salaires, mesures générales pour restreindre le revenu réel.
<i>Mesures de réaffectation des dépenses</i>	Mesures visant à déplacer les ressources productives (main-d'oeuvre et capital) du secteur des biens non commercialisables à celui des biens commercialisables d'une part et de la consommation aux investissements d'autre part. Peut impliquer des mesures de reconversion commerciale et industrielle, de formation de la main-d'oeuvre ainsi affectée, etc.	Manipulation des prix relatifs des biens non commercialisables et commercialisables, ce qui a pour effet de détourner les capitaux au profit de ces derniers. Dévaluation du taux de change, subventions aux exportations, contrôle des importations, etc.
<i>Réformes institutionnelles et politiques</i>	Mesures de réforme orientées vers le marché et extraverties, censées accélérer le développement en accroissant l'efficacité générale de l'économie. Améliorer les incitations et la capacité de la production à réagir aux tendances du marché en stimulant l'épargne, les investissements et les exportations (typique des mesures de la Banque mondiale).	Libéralisation du commerce, réduction du rôle de l'État dans l'économie, réforme fiscale, privatisation, libéralisation des marchés financiers, etc. (décourager les investissements non rentables, promouvoir l'adoption de techniques de production modernes, etc.).

(adapté de Cornia, 1987)

Dans les pays d'Afrique francophone, deux aspects du désengagement de l'État se révèlent particulièrement importants au plan des incidences sociales: la restructuration des entreprises publiques et la rationalisation de l'administration publique.

RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Dans une étude sur *Le désengagement de l'État et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone*, Jean Pierre Lachaud (1989) montre comment la mise en oeuvre des nouvelles politiques en matière d'agriculture a impliqué la liquidation de nombreux offices de commercialisation des produits agricoles ou de promotion des services. Certaines entreprises ont été privatisées et d'autres réhabilitées ou restructurées. Lachaud constate que dans la plupart des pays d'Afrique francophone, la structure du système productif public a considérablement évolué.

Il donne des exemples: entre 1980 et 1985, la Côte d'Ivoire a liquidé 18 sociétés d'État, 6 établissements publics et 17 sociétés à participation financière publique. Le Bénin, autre exemple intéressant, comptait 114 entreprises publiques

et semi-publiques en 1980. La mise en oeuvre des mesures de restructuration conduisit 2 années plus tard à une réduction substantielle de ce nombre à 62.

RATIONALISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

La rationalisation de l'administration publique est une autre composante de l'évolution du contexte institutionnel. Les actions dans ce secteur sont doubles: premièrement des mesures obligatoires telles que les mises à pied, la réduction du recrutement, la redéfinition des postes, etc., et deuxièmement des mesures incitatives telles que les programmes de départ volontaire de la fonction publique au Mali et au Niger par exemple.

Ces politiques macro-économiques affectent grandement le marché du travail et les stratégies de survie des groupes sociaux. En Côte d'Ivoire, par exemple, la liquidation de certaines entreprises publiques, réalisée entre 1980 et 1985, a entraîné le licenciement de 10 679 personnes, soit 10,5 % des effectifs. Au Mali, dans le «Plan d'ajustement structurel 1988-1992», il est prévu une restructuration des entreprises publiques et des opérations de développement rural, et une incitation au départ volontaire dans la fonction publique. Ces trois aspects de la nouvelle politique macro-économique conduiront à licencier 5 472 personnes, soit environ 11 % des effectifs publics (Lachaud, 1989).

LES NOUVELLES CONDITIONS SOCIALES DE SURVIE

Les pays africains vivent une récession grave avec des implications de toutes sortes sur des millions de personnes. Sous l'impact de cette récession et des programmes d'ajustement qui l'accompagnent, les stratégies de survie se modifient et avec elles les structures sociales et les formes de concertation politique.

Les stratégies libérales d'intervention touchent au coeur du système d'intérêts en ignorant cependant la structure politique qui fonde le pouvoir des élites locales. Ces intérêts en jeu concernent, entre autres, les industriels et commerçants liés ou non au capital international, les classes de travailleurs syndiqués bureaucrates et ouvriers spécialisés en milieu urbain travaillant au sein du secteur dit «formel» de l'économie et enfin les paysans producteurs en milieu rural.

Les tendances identifiées laissent entrevoir des modifications importantes de la structure des opportunités offertes par l'économie et par conséquent des conditions dans lesquelles les individus doivent assurer leur survie³.

PATTERNS DE DIFFÉRENCIATION AU SEIN DE L'ÉLITE

Les programmes d'ajustement n'ont pas des conséquences que sur les plus démunis; les classes supérieures modifient elles aussi leurs comportements et

bouleversent ainsi tout le contexte économique dans lequel opèrent les acteurs économiques.

Tout d'abord il semble que les programmes d'ajustement provoquent une différenciation interne de la classe aisée selon que le groupe est branché ou non sur le capital international et selon la position du groupe social par rapport à l'administration. Sans avoir de données précises sur la question, on peut penser que les groupes associés au capital international (directeurs d'entreprise, agents locaux de commerce, importateurs et exportateurs) sont mieux en mesure d'avoir accès aux devises en situation de rareté de capitaux puisqu'ils sont intégrés à une structure multinationale. En période de récession, ils seraient en situation privilégiée et en bonne position pour acheter les entreprises publiques que l'État cherche à liquider, et profiter ainsi des prix «concessionnels» offerts.

Les entreprises du secteur formel «non protégées» par un accès aux capitaux étrangers seraient en situation plus difficile. Une étude de Nellis publiée en 1986 montre que 62 % des entreprises publiques en Afrique de l'Ouest affichaient alors des pertes nettes. Seulement 20 % des entreprises de transport par exemple dans 18 pays francophones d'Afrique étaient en mesure de générer des revenus suffisants pour couvrir leurs frais d'opération, d'amortissement et les charges financières (Nellis, 1986, p. 7). La dépendance du secteur par rapport aux technologies et aux matières premières importées rendrait le secteur plus vulnérable en période de crise et d'ajustement structurel.

De plus, pour l'ensemble des entreprises, la baisse des dépenses de l'État en matière d'infrastructure publique réduit leur compétitivité sur les marchés internationaux. La crise frappe plus durement cependant les entreprises à capitaux nationaux. Le développement d'un capitalisme autochtone est donc encore davantage compromis durant la période de crise actuelle alors que le capital multinational est favorisé par les circonstances. On assisterait donc à une polarisation de la classe supérieure et la réduction du nombre de personnes formant l'élite nationale capable de mobiliser l'épargne nécessaire aux investissements productifs.

DÉSENGAGEMENT PROFESSIONNEL DES BUREAUCRATES

Au sein de la classe moyenne (travailleurs du secteur formel), il se développe là aussi une dynamique de polarisation et de différenciation (Azarya et Chazan, 1987). Un segment considérable de la classe moyenne s'est appauvri, les emplois disponibles dans le secteur public en étant la principale cause: baisse des services publics et donc du recrutement dans ces secteurs⁴, abandon des subventions au logement (pratiquement éliminées), des privilèges et indemnités accordés aux fonctionnaires de l'État, etc.

Ce n'est pas qu'une crise de l'emploi. Il s'agit en fait d'un bouleversement des valeurs attachées jusque-là à l'éducation, au prestige de la fonction publique et toutes ces voies traditionnelles de promotion sociale qui se sont resserrées. Le statut

associé aux postes professionnels, techniques, bureaucratiques est remis en cause, les salaires et les avantages diminuant considérablement. De plus la qualité des services offerts baisse. En effet, à mesure que les budgets consacrés aux infrastructures et au fonctionnement des services publics diminuent, professeurs, médecins, vulgarisateurs, agronomes, etc. ne sont plus en mesure de fournir adéquatement les services attendus. Leur frustration s'exprime par des manifestations, des grèves sporadiques, etc. Cette portion de la population est très frappée par la crise et les programmes d'ajustement; programmes qu'ils doivent par ailleurs mettre en oeuvre!

INFORMALISATION DU FORMEL

Les problèmes rencontrés par la petite élite industrielle ont des conséquences directes sur la classe ouvrière. En effet la diminution des emplois disponibles et la compression des salaires provoquent des actions collectives de défense des acquis. En Afrique cette classe de travailleurs a tendance à diminuer sous l'impact de la crise, les ouvriers spécialisés étant particulièrement touchés par les fermetures d'entreprises.

Il semble se produire une sorte d'homogénéisation des intérêts de la classe ouvrière des secteurs formel et informel. La crise incite à une plus grande mobilité d'un secteur à l'autre pour les ouvriers spécialisés et non spécialisés. De plus, en Afrique, on assiste à un phénomène particulier: les familles tentent de maintenir des liens de plus en plus diversifiés avec les secteurs formel et informel et aussi avec le secteur rural. Les familles se prémunissent ainsi d'une trop grande dépendance vis-à-vis un seul secteur comme source de revenus et d'approvisionnement de nourriture. La rupture entre le formel et l'informel est de plus en plus floue, dans la mesure où les mêmes familles et les mêmes individus sont engagés dans une vaste gamme d'activités.

Dans les villes d'Afrique, les petits entrepreneurs du secteur formel sous l'impact de la crise se tournent de plus en plus vers le secteur informel pour s'approvisionner. Les biens d'importations sont plus rares et plus coûteux, on se tourne donc vers les produits locaux même si la technologie y est rudimentaire. Le secteur informel représente ainsi bien plus qu'une stratégie de survie pour les bas revenus. C'est aussi une opportunité de profit pour l'industrie (secteur formel) capitaliste qui sous-contracte à des coûts très bas et permet aussi de contourner les mécanismes étatiques de régulation, etc.

Ces stratégies privées rendent encore plus difficiles toutes les stratégies étatiques de mobilisation des ressources et de taxation des activités économiques.

STRATÉGIES PAYSANNES

La survie du système communal de tenure foncière et des structures traditionnelles sur une base ethnique en Afrique constitue un mécanisme

extraordinaire de réabsorption par la campagne des résidents urbains. En effet ces structures traditionnelles facilitent la mobilité entre la ville et la campagne et entre l'immigration internationale et le retour au village.

Les programmes d'ajustement ont mis l'accent sur la relance du secteur agricole et les petits agriculteurs exploitants. On a voulu revoir la politique des prix aux agriculteurs et la politique de mise en marché. Dans les années 1980 en Afrique, les planificateurs ont cherché à stimuler une nouvelle forme d'*entrepreneurship*, en particulier dans les activités de mise en marché des produits agricoles. Cette stratégie a plus ou moins bien réussi, le coût des équipements et matières premières (fertilisants) augmentant à un rythme beaucoup plus grand que les prix internationaux des produits agricoles vendus.

Ghai et Hewitt de Alcantara (1990) constatent que les différents groupes d'entrepreneurs agricoles les mieux organisés réussissent à profiter davantage des actions de l'État parce qu'ils sont plus en mesure de se faire entendre. Les petits paysans ont plus de difficultés à s'organiser, mais ils ont par contre la possibilité d'auto-consommer ce qu'ils produisent et ainsi de se prémunir plus facilement que les démunis du milieu urbain contre les crises alimentaires.

DES ACTIONS INDIVIDUELLES AUX ACTIONS COLLECTIVES

Les paramètres de la survie sont considérablement changés dans les sociétés africaines. Les individus et les collectivités ont tendance à réagir pour protéger leur standard de vie et à protester contre les situations existantes les plus pénibles et à s'engager dans des actions organisées pour produire des changements.

L'environnement macro-économique (ajustements et récession) impose aux différents groupes sociaux certains types de comportements qui peuvent paraître essentiellement défensifs et individuels mais qui ont en fait un sens profondément social et politique. Il ne s'agit pas de simples réactions à la crise pour assurer leur survie mais de nouveaux patterns de comportement qui s'installent et qui contribuent à changer les structures de la société.

Par exemple la migration internationale est une stratégie de survie individuelle mais qui a des effets sur les économies locales et les sociétés. Les cas les plus évidents sont les entrepreneurs qui investissent à l'étranger ou ceux qui déposent leurs capitaux dans des banques étrangères. Les envois de fonds des travailleurs maliens à l'étranger représentaient en 1978 31,1 millions de dollars US, ce qui correspond à 33 % de la valeur des exportations de marchandises du pays. Le cas du Burkina Faso est encore plus important. Les travailleurs burkinabés à l'étranger envoyaient la même année 65,9 millions de dollars US de fonds au Burkina, soit un volume de fonds correspondant à 56,6 % de la valeur des exportations du pays (Banque mondiale, 1981). Ces comportements ont un impact

direct sur l'épargne nationale et sur la capacité des États à taxer et à mobiliser les ressources.

En même temps, il existe tout un potentiel de changements positifs des organisations sociales et des pratiques politiques qui peuvent contribuer au développement d'une société plus participative... là où certains groupes sociaux furent longtemps exclus. Par exemple, le renforcement de la solidarité ethnique et régionale peut être dans certains cas extrêmement salutaire si elle protège les familles vulnérables et leur permet de se faire entendre par les dirigeants politiques.

De la même façon, la récession et les programmes d'ajustement favorisent les nouvelles formes de partenariat, de coopération et de voisinage qui vont au-delà de la simple stratégie de survie et créent de nouveaux centres de dialogue et d'assistance mutuelle dans la société civile.

Prenons trois exemples concrets de ces nouvelles formes d'organisation: les associations villageoises au Sénégal, les amicales de régularisation des quartiers clandestins et la coopération public-privé en matière de transport urbain de voyageurs au Maroc.

LE PARTENARIAT EN MILIEU RURAL: LES ASSOCIATIONS VILLAGEOISES DU SÉNÉGAL

Dans ses enquêtes récentes sur le secteur informel en Casamance au Sénégal, Claude Dupuy a montré que le désengagement de l'État des secteurs économiques collectifs se traduisait par un mouvement original, inconnu en Occident, d'émergence d'un secteur collectif informel (Dupuy, 1990). Les pouvoirs publics «en faillite» délèguent aux structures collectives traditionnelles, notamment villageoises, une partie de leurs fonctions sociales de protection, de répartition et d'investissements publics. Ce secteur informel est donc une réponse originale de l'initiative informelle à la faillite des États dans leur mission de service public (*id.*).

L'association villageoise trouve son origine historique dans la société agricole traditionnelle, elle est donc la «forme organisée traditionnelle» d'expression des appartenances individuelles à la communauté. À partir d'elle, écrit Dupuy, chacun des actes de la vie sociale de l'individu prenait la forme d'un acte collectif, notamment la fête, la prière, le travail. Aujourd'hui, malgré la tendance à la désagrégation de l'économie agricole et l'exode rural, elle reste la base de l'organisation sociale. Dupuy affirme même qu'elle reste plus «forte que jamais».

En effet l'éloignement géographique des migrants urbains (voire internationaux) ne semble pas briser le lien existant entre l'individu et sa communauté d'origine. Ainsi on retrouve dans chaque métropole accueillant la population migrante une multitude d'«associations villageoises» représentant l'ensemble des points d'émigration. Voici quelques unes des fonctions de ces associations:

«Au delà de l'aspect purement relationnel, le lien communautaire permet en effet, la création d'un fonds, abondé par les cotisations de chacun des membres, servant à couvrir les besoins sociaux, notamment en matière de santé. Chaque membre de l'association peut ainsi solliciter sa communauté pour le paiement des frais hospitaliers par exemple. Ce fonds peut aussi, dans une certaine mesure et pour certaines associations, servir à allouer des prêts pour financer des projets industriels de certains membres» (Dupuy, 1990, p. 357).

Il existe aussi des «sections villageoises», structure qui à la ville se superpose à l'association, dont la finalité première est de collecter une partie des revenus des migrants, de les rapatrier et de les investir dans le village au bénéfice de la communauté tout entière. Ainsi l'association villageoise représente les intérêts de la communauté des migrants à la ville, et la section villageoise est l'organe d'expression des intérêts du village, l'antenne du village à la ville (*id.*).

L'association villageoise a tendance à abandonner progressivement sa fonction agricole pour fournir des services nouveaux correspondant mieux aux nouveaux besoins des sociétés africaines, comme la protection sociale et les équipements d'infrastructure. «Elle promeut ainsi les intérêts collectifs du groupe communautaire qui, dans les sociétés occidentales, sont généralement assumés par l'État» (*id.*). Par protection sociale on entend ici par exemple la couverture des frais d'hospitalisation et de médicaments en cas de maladie, ou encore des dépenses liées à la scolarité des enfants. Les principaux équipements d'infrastructure sont par exemple le lotissement des parcelles, la modernisation des voies d'accès, la construction d'une école ou d'un dispensaire, etc.

Dupuy explique l'émergence de ce secteur collectif informel comme le produit de deux tendances: le produit d'une informalisation du formel d'une part et le produit d'une formalisation de l'informel d'autre part. Cette analyse confirme l'idée que nous avons développée ici, à savoir que devant la faillite des États africains à fournir les services essentiels à la majorité de la population, celle-ci développe de nouveaux moyens de survie en s'appuyant sur ses propres ressources et celles de sa collectivité immédiate.

Les communautés villageoises tentent donc à leurs niveaux et avec leurs propres moyens de reconstituer pour leurs membres ces services publics à la ville comme à la campagne. De plus, alors que l'État n'est pas en mesure de lever l'impôt à cause de son «extraordinaire faiblesse politique», les associations villageoises apprennent à opérer une sorte de prélèvement obligatoire sur les revenus personnels des migrants (à la ville ou à l'étranger) en s'appuyant sur la force du lien communautaire. Ces associations arrivent ainsi à réaliser des programmes d'investissements et à les gérer convenablement à travers les structures informelles.

Ces initiatives ont par ailleurs un impact important sur les structures traditionnelles. Les responsabilités économiques nouvellement acquises ont donné au collectif informel, comme le constate Dupuy, «une épaisseur politique et juridique, les intégrant *de facto* dans le secteur formel» (*id.*). En effet les jeunes

migrants ont un pouvoir financier important au sein de l'association et sont ainsi en mesure de contester le modèle «gérontocrate» traditionnel.

Un autre aspect de ce processus de formalisation des associations villageoises apparaît dans les engagements commerciaux et financiers (emprunts, contrats commerciaux) qu'elles établissent avec leurs partenaires, et la tendance aussi à se donner une base juridique. Les activités de l'association sont donc connues et donnent lieu à des transactions et des échanges avec l'État et le secteur formel en général. La frontière entre l'officiel et l'officieux est donc de plus en plus floue.

Il demeure que les associations et sections villageoises sont dans leur mode de fonctionnement actuel un produit de l'adaptation des sociétés africaines à la crise et au désengagement de l'État. Constituent-elles la troisième voie du développement, en marge de l'administration traditionnelle et étrangère au modèle occidental? Sans répondre à cette interrogation sur laquelle Dupuy termine la présentation de ses principaux résultats de recherche, disons simplement qu'il existe un risque que, sous prétexte de mieux planifier les dépenses d'investissements sur le territoire, l'administration formelle tente de «récupérer» ces initiatives.

LE PARTENARIAT DE CIRCONSTANCE: LES AMICALES DE RÉGULARISATION DES QUARTIERS CLANDESTINS ET L'ADMINISTRATION DE LA VILLE

Au Maroc le taux d'urbanisation a évolué à un rythme accéléré: 30 % en 1960, 36 % en 1971 et 44 % en 1982. Cette rapide concentration de la population en milieu urbain s'est réalisée sans que les villes n'aient les moyens nécessaires à la préparation des structures d'accueil adéquates. En effet, la partie peu solvable de la population urbaine n'a pu accéder ni aux logements produits par le secteur privé réglementé, ni à ceux produits par le secteur public; elle a été, de ce fait, contrainte de trouver ses propres solutions d'accueil: d'où la naissance et la formation des quartiers clandestins situés généralement à la périphérie de la ville⁵. Ces quartiers d'habitat en dur se constituent sur des lotissements non autorisés, non équipés en infrastructures de base et ne respectent ni les règles d'urbanisme ni celles de la construction.

Selon de nombreuses études (voir notamment Bahi *et al.*, 1986), environ un million de personnes, soit 10 % de la population urbaine totale, résideraient dans des quartiers clandestins qui se développent suivant une dynamique propre et orientent en partie la croissance urbaine.

Ces quartiers, où les habitations sont construites à la sauvette (de peur que les autorités administratives ne viennent détruire ce qui a été édifié) en fonction des disponibilités monétaires de chaque propriétaire, offrent un paysage urbain en chantier permanent: des maisons totalement construites avoisinent d'autres en

construction et des parcelles vides, le tout disposé autour de ruelles à géométrie variable.

Les quartiers clandestins ont toujours été ignorés par les autorités administratives jusqu'à ce que le phénomène ait pris une extension telle qu'il est devenu impossible de gérer la ville sans le prendre en considération: c'est ainsi qu'un processus de régularisation des quartiers clandestins a vu le jour. L'administration, incapable de supporter le coût des aménagements nécessaires, a accepté le fait accompli et a commencé à réfléchir à une solution au problème: il fallait doter les quartiers de plans d'urbanisme, de réseaux d'aqueduc, d'électricité et d'assainissement, ainsi que de l'ensemble des équipements de superstructure: école, centres de santé, maisons de jeunes, etc., afin de les intégrer à la ville.

Conscients que la reconnaissance de leur quartier ne saurait tarder, les propriétaires se sont organisés, dès le début des années 1980, en associations, appelées amicales de régularisation, acceptées comme interlocutrices par les autorités administratives de la ville: une nouvelle forme de partenariat est ainsi née, le *partenariat de circonstance*⁶.

Ce partenariat entre l'administration de la ville et les amicales de régularisation a été la voie salutaire ayant mené à la résolution des problèmes les plus pressants des quartiers clandestins. Qu'est-ce qu'une amicale de régularisation? Et quels avantages tire-t-elle de sa collaboration avec l'administration et de cette forme de travail dans la cohabitation qu'est le partenariat? Une amicale de régularisation est une association syndicale de propriétaires urbains, composée de l'ensemble des propriétaires de lots de terrains ou de logements construits, situés dans un quartier à régulariser. Les adhérents élisent parmi eux un bureau qui ouvre un compte à la trésorerie générale du royaume et invite tous les adhérents à y verser les droits d'adhésion et les frais d'équipement qui varient en fonction de la superficie de la parcelle possédée.

Certaines amicales sont dotées de commissions spécialisées: commission d'information, commission technique, commission chargée du contrôle de l'urbanisation, commission chargée des relations avec les administrations (Abouhani, 1990). Pour la régularisation du quartier, un plan de lotissement est dressé sous la supervision de l'amicale et soumis à l'approbation de l'autorité administrative qui exige, éventuellement, des rectifications en fonction des impératifs du plan d'aménagement du secteur.

Cette forme de partenariat entre les amicales de régularisation et les autorités administratives de la ville rassure en fait les uns et les autres puisque l'amicale acquiert la certitude que le quartier sera *reconnu* par l'administration, *doté* graduellement de l'ensemble des équipements nécessaires à la quotidienneté de ses habitants et *intégré* au reste de la ville tant au niveau physique (liaison par la voirie et les transports en commun) qu'au niveau des documents d'urbanisme (prise en considération du quartier dans tout acte de planification et d'organisation de l'espace urbain).

De son côté l'administration de la ville est assurée que l'amicale *supportera* la quasi-totalité des coûts des opérations de régularisation, que le quartier sera *soumis* (ne serait-ce qu'en partie) à ses normes et à son autorité, et que les nombreux foyers fiscaux *identifiés* alimenteront les caisses de la ville.

Si cette forme de partenariat permet de résoudre des problèmes urgents pour l'ordre urbain, elle comporte aussi un risque: celui d'encourager la multiplication des quartiers clandestins aux marges des villes avec la quasi-certitude, pour leurs occupants, qu'un jour l'administration suscitera ou acceptera la naissance d'une amicale de régularisation.

LE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ: LE CAS DU TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS À CASABLANCA ET RABAT

L'urbanisation accélérée qu'a connue le Maroc ces dernières années n'a pas été sans accroître, dans de très fortes proportions, les besoins de déplacement. Les entreprises publiques chargées de gérer ce secteur, en l'occurrence les Régies autonomes de transport, n'ont pu, au fil des ans, répondre que partiellement à la nouvelle demande. En effet, malgré les «grands efforts» que relatent les documents officiels (Maroc, 1986 et 1989), les Régies n'ont pu dresser que des bilans négatifs de leurs actions: à aucun moment elles n'ont pu offrir un service à la hauteur de la demande potentielle. Dans cette situation, on imagine que les problèmes sont d'autant plus graves que l'agglomération est importante. Et c'est pour cette raison d'ailleurs que les autorités marocaines ont initié des solutions particulières aux deux plus grandes agglomérations du pays, à savoir Casablanca et Rabat. Elles y ont encouragé le partenariat du secteur public avec le secteur privé en vue d'assurer une offre adéquate de transport urbain.

Quelle était la situation des transports urbains avant la mise en place du partenariat public-privé? Et quelle est-elle après?

Avant 1985-1986 : une dégradation constante de l'offre de transport

Les agglomérations de Casablanca et de Rabat comptaient en 1985 respectivement 2,5 et 1 million d'habitants; avec des taux d'accroissement qui dépassaient les 3,4 % par an par rapport au recensement de 1971. Dans ces deux agglomérations le transport public urbain de voyageurs est assuré par les petits et les grands taxis et par les Régies: la Régie autonome de transport de Casablanca (RATC) et la Régie autonome de transport de Rabat (RATR)⁷. Ces deux Régies sont des établissements publics jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créés par les municipalités de chaque ville.

La dégradation constante de l'offre de transport par les Régies a fait suite à l'apparition de graves difficultés financières (AIMF, 1988): la fixation du tarif par l'État sur la base de considérations sociales (importante réduction pour les élèves et étudiants, gratuité pour d'autres catégories sociales, etc.) a engendré avec la hausse

des coûts d'exploitation un déficit de plus en plus important, malgré l'apport des subventions publiques.

Le déficit d'exploitation des deux Régies a atteint en 1985 des niveaux jamais égalés: 9,4 millions de dirhams pour la RATR et de 24,7 millions pour la RATC, à tel point qu'elles n'arrivaient plus à rembourser les emprunts contractés auprès du Fonds d'équipement communal, lequel Fonds a d'ailleurs considérablement réduit son concours aux deux Régies⁸.

Ces contraintes financières ont entraîné inévitablement une dégradation du service offert aux usagers: en l'absence du renouvellement du matériel roulant et du manque d'entretien, le nombre de voyageurs transportés a progressivement chuté: il est passé, entre 1983 et 1985, de 92 à 72 millions pour la Régie de Rabat et de 218,8 à 190,3 pour la Régie de Casablanca.

Face à cette situation, trois solutions ont été envisagées (AIMF, 1988 et Lamonde, 1990): 1) facturer le service à son véritable coût (solution socialement difficile, sinon impossible à mettre en oeuvre); 2) maintenir la tarification à un niveau réduit, mais accorder des subventions par l'intermédiaire des collectivités locales ou de l'État central: une politique de subventions ne peut être envisagée car l'État se désengage progressivement des secteurs qui ne touchent pas à la souveraineté nationale; et 3) diversifier le service et les tarifs et ouvrir le secteur des transports urbains de voyageurs aux entreprises privées. C'est cette dernière solution qui fut retenue.

Après 1985-1986 : une amélioration certaine de l'offre de transport

La participation des entreprises privées ne s'est pas faite par la cession d'une partie des actifs des Régies. Elle s'est réalisée par un apport de capitaux privés nécessaires à la prise en charge d'une partie du secteur des transports en commun. C'est une forme de partenariat qui permet aux Régies et aux entreprises privées de gérer le secteur dans la complémentarité et la coexistence. Il s'agit de concéder l'exploitation de certaines lignes à des sociétés privées sur la base d'un contrat qui prévoit, entre autres, que deux sociétés privées ne peuvent exploiter une même ligne et que sur chaque ligne concédée, doivent circuler impérativement et les véhicules de la société concessionnaire et ceux de la Régie.

L'entrée en vigueur de cette forme de partenariat s'est accompagnée d'une diversification des services offerts et des prix: en effet sur chaque ligne circulent des véhicules (lents) à prix réduit et des véhicules (rapides) à prix élevés⁹.

Le partenariat public-privé a eu comme principaux résultats (AIMF, 1988):

- un accroissement important du nombre de véhicules en circulation;

-
- une augmentation du nombre de voyageurs transportés: 108,5 millions à Rabat en 1988 contre 72 en 1985 et 342,5 millions à Casablanca en 1987 contre 190,3 en 1985;
 - une amélioration de la qualité du service offert: rapidité, véhicules en meilleur état de marche, etc.;
 - une incitation des Régies autonomes à améliorer leurs modes de gestion afin d'être concurrentielles par rapport aux sociétés privées;
 - une moindre utilisation des moyens de transport personnels (voitures, deux-roues) au profit des transports en commun, d'où une décongestion de la circulation et une amélioration de la qualité de l'environnement urbain.

Devant la réussite du partenariat public-privé en matière de transport à Rabat et à Casablanca, les autorités marocaines pensent à l'étendre aux autres agglomérations du pays.

Cependant il y a lieu de se demander si ce mode de régulation économico-social est transposable à d'autres services offerts également aux usagers par des entreprises publiques comme l'eau et l'électricité. Serait-il la voie salutaire pour surmonter les dégâts et les immobilismes provoqués par des décennies de gestion publique exclusive? Tout laisse croire que la multiplication de l'expérience partenariale permettra, en fonction des particularités de chaque contexte, la mobilisation certaine des ressources et l'émergence du local comme laboratoire et comme champ d'expérimentation de solutions nouvelles (Dommergues, 1988).

CONCLUSION

Les questions africaines ont souvent, sinon toujours, été traitées sur fond de crise: alimentaire, sanitaire, éducative ou politique, etc. Mais l'Afrique, comme aiment à le souligner les publications officielles des bailleurs de fonds comme l'ACDI par exemple, est autre chose dans la réalité qu'un continent dépourvu de ressources: son vaste potentiel agricole est capable de nourrir trois fois le nombre de ses habitants actuels, ses richesses minières ne sont que partiellement explorées et exploitées, ses diplômés dans les différentes disciplines, lorsqu'ils ne sont pas expatriés, sont peu, pas ou mal employés, etc.

Mais quoi qu'il en soit, l'euphorie des dirigeants africains, plus ou moins conscients de cet énorme potentiel, s'est ternie au fil des ans à coup de famines, de guerres civiles, de déficits budgétaires, de gaspillage des deniers publics, de fonctionnement léthargique des administrations étatiques, à telle enseigne que, pour assurer sa continuité, l'État a eu besoin de remèdes adaptés aux maux qui le rongent. Les programmes d'ajustement structurel initiés par les bailleurs de fonds

internationaux devaient amener, pour de nombreux pays, la bouffée d'oxygène susceptible de ranimer les rapports entre l'État et la société civile.

Les bailleurs de fonds, tout en soufflant le vent de la *désétatisation*, se trouvent confrontés à des contradictions de taille. En premier lieu, les programmes d'ajustement structurel impliquent une réduction du rôle de l'État, mais l'application de ces programmes nécessite un «État fort», capable de bien utiliser les fonds disponibles et canaliser les initiatives locales. Pour surmonter cette contradiction, il n'y a certainement pas de modèle à suivre, et chaque gouvernement doit encourager — par une combinaison spécifique de l'action des différents acteurs — diverses formes d'organisation, d'association et de partenariat, afin de mobiliser l'ensemble des énergies et des ressources disponibles en faveur du développement.

En second lieu, la nouvelle école libérale défendue par les bailleurs de fonds internationaux tente de contrer les effets de la crise par des politiques qui misent sur le «système formel» de marché et de concurrence. Ce secteur renvoie dans les pays en développement d'Afrique aux catégories larges que l'on peut appeler «secteur privé formel». Ce secteur comprend des éléments autochtones et internationaux. Leur nombre est extrêmement restreint dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne et ce secteur est fortement dépendant, comme on l'a vu, soit des capitaux extérieurs soit de la technologie importée. Il est de ce fait fortement touché par la crise des années 1980, et son potentiel de développement est relativement faible à court terme.

Les initiatives économiques et sociales les plus intéressantes semblent venir d'un secteur privé très concurrentiel, faiblement capitalisé, formé de petits opérateurs qui forment ce que l'on appelle le secteur de l'«économie informelle». Malheureusement, les politiques libérales actuelles ne visent pas ces groupes (Olowu, 1990) mais des grands projets de réforme, des investissements de grande envergure gérés et mis en oeuvre par l'administration ou la grande entreprise, ou encore par des structures de projets autonomes sans contact avec la base.

De plus, les initiatives à la base sont trop souvent ignorées ou simplement tolérées par les gouvernements, alors qu'elles sont les signes de ce que peuvent réaliser les forces sociales les plus imaginatives face à des conditions de survie de plus en plus difficiles. Les politiques devraient plutôt encourager les petits entrepreneurs, leur donner accès au crédit, au capital, réformer les réglementations, protéger les droits de ces intervenants économiques, etc. (Ghai et Hewitt de Alcantara, 1990).

La coopération, l'association, le partenariat entre l'administration d'État, les associations locales et le secteur privé autochtone prennent différentes formes selon les pays et les contextes. Cependant, les initiatives locales peuvent rarement se développer de manière totalement autonome: les administrations en place peuvent veiller à ce qu'elles se dotent de structures organisationnelles et juridiques capables de canaliser leur dynamique. L'acceptation de ces initiatives locales doit aller au-delà de la tolérance devant l'imprévisible; ce pourrait être une forme

nouvelle de «développement par la base» et par la même occasion un renversement à la fois de la conception étatiste du développement qui a prévalu jusqu'ici en Afrique et une alternative au modèle occidental dominant.

NOTES

- 1 Par participation (incluant le partenariat), on entend ici l'association aux institutions et programmes étatiques en vue d'un échange réciproque de ressources humaines et financières.
- 2 Les planificateurs connaîtraient mieux que les populations concernées les intérêts objectifs de ces populations.
- 3 Cette section s'inspire des résultats de recherches réalisées au Ghana et en Guinée par Azarya et Chazan (1987)
- 4 Durant son programme d'ajustement structurel, la Guinée par exemple a réduit les effectifs de la fonction publique de 84 000 à 40 000 employés en moins de 4 ans (voir A.Y. Yansané, 1990, p. 1239).
- 5 Ces quartiers sont dits clandestins car, en principe, ils se réalisent à l'insu des autorités administratives.
- 6 Ce partenariat est dit de circonstance car un des partenaires, en l'occurrence l'amicale, disparaît dès que l'objectif ayant présidé à sa création est atteint.
- 7 Il existe également tout un réseau de transport informel (effectué par charettes, deux roues et camionnettes) dans les quartiers périphériques des deux agglomérations.
- 8 Le dollar canadien vaut environ sept dirhams.
- 9 La majorité des usagers utilisent les autobus rapides (parce que plus nombreux et plus confortables) et supportent par conséquent le plein tarif.

BIBLIOGRAPHIE

- AIMF (1988) *Les Transports Urbains*. Actes du colloque international tenu à Casablanca, Maroc, AIMF.
- AZARYA, Victor et CHAZAN, Naomi (1987) Disengagement from the State in Africa: Reflexions on the Experience of Ghana and Guinea. *Comparative Study of Society and History*, 30: 106 -131.
- ABOUHANI, M.A. (1990) *Les mouvements revendicatifs dans les quartiers populaires marocains* Rabat, Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme.
- BAHI, Hassan, El MALTI, M., GUERRAOUI, F. et ALAMI, M. Hamdouni (1986) *Habitat Clandestin au Maroc*. Rabat, CNCPRST/ENA.
- BANQUE MONDIALE (1980) *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara*. Rapport réalisé sous la direction de E. Berg, Washington D.C., Oxford University Press.
- (1981) *Rapport sur le Développement dans le Monde, 1981*. Washington D.C., Oxford University Press.
- CORNIA, Giovanni Andrea, éd. (1987) *L'ajustement à visage humain: protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance*. Paris, Economica.
- DOMMERGUES, Pierre (1988) *La société de partenariat, économie-territoire et revitalisation régionale aux États-Unis et en France*. Paris, Afnor-Anthropos.
- DUPUY, Claude (1990) Les associations villageoises au Sénégal: fonctions économiques et modalités de financement. *Revue Tiers-Monde*, XXXI(122): 351-375.
- FILALI, A.B. (1988) *Processus de redressement d'un quartier non réglementaire: le cas de Monfleuri à Fès*. Actes du Séminaire Régional sur le système foncier urbain, Lisbonne, 19-23 juin 1988.

-
- GHAÏ, Daram et HEWITT DE ALCÁNTARA, Cynthia (1990) The Crisis of the 1980s in Sub-Saharan Africa, Latin America and the Caribbean: impact, social change and political implications. *Development and Change*, 21: 389-426.
- JACQUEMOT, Pierre (1988) La Désétatisation en Afrique Subsaharienne: enjeux et perspectives. *Revue Tiers-Monde*, XXIX(144): 271-293.
- LACHAUD, Jean-Pierre (1989) *Le désengagement de l'État et les ajustements sur le marché du travail en Afrique francophone*. Genève, Institut International d'études sociales, OIT.
- LACOSTE, Yves (1981) *Géographie du sous-développement*. Paris, Presses universitaires de France (Coll. «Quadrige»).
- LAMONDE, Pierre (1990) *Le financement du transport en commun métropolitain: de Montréal à Rabat*. Montréal, INRS-Urbanisation.
- MAROC, ministère de l'Intérieur (1986) *Colloque National sur les Collectivités Locales*, Document officiel, Rabat.
- _____ (1989) *Colloque National sur les Collectivités Locales*, Document officiel, Rabat.
- NELLIS, John R (1986) *Public Enterprises in Sub-Saharan Africa*. Washington D.C., World Bank Staff Working Paper.
- OLOWU, Dele (1990) African Economic Performance: current programs and future failures. In James S. Wunsch et Dele Olowu (éds) *The Failure of Centralized State*. Boulder, Westview Press, pp. 100-129.
- YANSAMÉ, Aguibou Y (1990) Guinea: The Significance of the Coup of April 1984 and Economic Issues. *World Development*, 18(9): 1231-1246.
- WUNSCH, J.S. et OLOWU, Dele , éds (1988) *The Failure of the Centralized State*. Westview Special Studies on Africa, Boulder, Westview Press, 334 p.

(Acceptation définitive en juin 1991)